



CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2015-2020 EN RHONE-ALPES

CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

DOSSIER DE PRESSE

CONTACTS PRESSE

Région Rhône-Alpes | Magalie FARGEIX | 06 32 88 47 59 | mfargeix@rhonealpes.fr
Préfecture de la région Rhône-Alpes – SGAR | Raphaëlle Padovani | 04 72 61 68 83 |
raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr
ARC | Sébastien JERDELET | +33(0)6 30 91 48 16 | sebastien.jerdelet@grand-geneve.org

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CPER 2015-2020 REGION RHONE-ALPES	3
PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE AVEC L'ARC POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS	5
QUELQUES EXEMPLES	7

PRESENTATION DU CPER 2015-2020 REGION RHONE-ALPES

QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

Avec les CPER, l'État manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités et souhaite organiser la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires.

« A travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local » développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. *« Les régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».*

Sixième génération¹, le contrat de plan Etat/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'État, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.

Etat et Région contractualisent, par ce contrat, 1 milliard d'euros chacun. Au total, **sur la période 2015-2020**, grâce à l'effet levier du CPER et aux politiques de droit commun **près de 4,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes**, auxquels s'ajoute 1,5 milliard d'euros au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

Pour mémoire, le précédent CPER (2007-2013) avait permis de contractualiser 833 millions d'euros de l'État et 1,4 milliard d'euros de la Région. Au 31 décembre 2014, il était réalisé à 93% pour l'État et à 125% par la Région.

En 2016, avec l'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les CPER respectifs devront converger.

¹ 1^e génération : 1984-1988 ; 2^e génération : 1989-1993 ; 3^e génération : 1994-1999 ; 4^e génération : 2000-2006 ; 5^e génération : 2007-2013 ; 6^e génération : 2015-2020

Le CPER 2015-2020 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de :

> 5 thématiques essentielles :

- Mobilité multimodale
- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Innovation, filières d'avenir, usine du Futur
- Très haut débit et usages du numérique
- Transition écologique et énergétique

> 3 volets transversaux : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.

> 16 volets territoriaux portant sur :

- de contrats départementaux avec chacun des huit Départements et des intercommunalités qui composent Rhône-Alpes et d'un contrat métropolitain avec la Métropole de Lyon afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants,
- de conventions territoriales de coopération métropolitaine avec Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et pour le Genevois français (avec l'ARC).
- de conventions territoriales pour des territoires à enjeux spécifiques : Espace Mont Blanc, Maurienne, Rhône Médiann, Plaine de Saint-Exupéry.

Le Conseil régional Rhône-Alpes a adopté, lors de son assemblée plénière du 6 mars 2015, le CPER et ses projets de conventions cadres territoriales, dont la convention pour le futur pôle métropolitain du Genevois français.

LA CONVENTION TERRITORIALE DE COOPERATION METROPOLITAINE POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS

Chef de file en matière d'aménagement et développement durable du territoire et consciente des enjeux liés au fait métropolitain au regard du développement équilibré de son territoire, la Région Rhône-Alpes entend conforter le développement des métropoles et leur effet d'entraînement sur le reste du territoire, ainsi que leur rôle de laboratoire et d'expérimentation au bénéfice de tous les acteurs territoriaux. Il s'agit d'œuvrer à la structuration d'un pôle métropolitain source de rayonnement national, européen voire international mais aussi vecteur de croissance et de création de richesses pour l'espace régional dans son entier.

Comptant près d'un million d'habitants, le Grand Genève, agglomération franco-valdo-genevoise, constitue aujourd'hui la 2ème aire urbaine de Rhône-Alpes, après la Métropole de Lyon. Marquée par une très forte ouverture internationale liée notamment à la Genève internationale, le Grand Genève constitue l'une des métropoles les plus dynamiques. Au sein de cet espace, le Genevois français connaît une dynamique métropolitaine croissante. Il constitue la partie française du Grand Genève dont la ville centre se situe à l'étranger, hors périmètre de l'union Européenne. Le territoire de l'ARC concerne ainsi 390 000 habitants situés dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie en proximité immédiate de Genève et du canton de Vaud.

Le développement du Genevois français témoigne de sa forte attractivité et constitue une chance. Toutefois ce développement est aussi facteur de fragilité et de déséquilibres. Le Genevois français s'affirme donc comme un territoire d'avenir en pleine mutation, confronté à de nombreux défis qui requièrent une meilleure organisation des partenaires : pour l'ensemble de ces raisons, il s'inscrit aujourd'hui parmi les territoires rhônalpins à fort potentiel.

Les collectivités du Genevois français, regroupées depuis 2010 au sein de l'ARC syndicat mixte, ont décidé en 2015 de s'engager dans la transformation de l'ARC en pôle métropolitain.

Cette évolution vise à renforcer l'action de l'ARC dans trois domaines prioritaires : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique, l'innovation et la formation. Elle permettra ainsi de consolider les partenariats avec les différentes instances françaises et suisses, dans le cadre notamment du Grand Genève et du Comité Régional Franco-Genevois, afin de renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière.

Cette transformation s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. Elle intègre aussi les enjeux liés aux finances publiques, à la mutualisation des services, à l'évolution de la carte intercommunale et aux réformes engagées concernant la future Région Auvergne - Rhône-Alpes.

Dans la perspective de cette transformation de l'ARC en pôle métropolitain, l'Etat, la Région et les collectivités confirment leur volonté commune dans le cadre d'un nouveau partenariat qui porte sur :

- le développement de l'offre de transport en commun et de projets innovants en matière de mobilité ;
- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ;
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

Une enveloppe de crédits régionaux de 5 millions d'euros viendra appuyer les investissements sur les projets intervenant dans les champs d'action inscrits dans la convention de coopération métropolitaine.

Pour répondre à ces enjeux, les partenaires inscriront dans un programme d'actions, au titre du présent contrat, une série complète d'opérations structurantes qui feront l'objet d'un soutien financier. Ce programme d'actions sera finalisé d'ici l'été 2015.

4 EXEMPLES POUR ILLUSTRER CE QUE CES INVESTISSEMENTS VONT CHANGER POUR LES CITOYENS

Plusieurs exemples de projets éligibles à la future convention de coopération métropolitaine peuvent d'ores et déjà cités.

AXE 1 : MOBILITE DURABLE

MOBILITE : SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS

Maîtrise d'ouvrage : Annemasse Agglomération

Objet du cofinancement : déploiement d'une plateforme numérique de la mobilité

Calendrier : 2015 / 2016

Les objectifs poursuivis pour les usagers sont d'augmenter la qualité de service en diffusant une offre intermodale plus importante et mieux adaptée, augmenter la lisibilité et l'efficacité des services, développer de nouveaux services à la mobilité (auto-partage, la location de vélo, etc.), sensibiliser aux nouvelles façons de se déplacer et rationaliser les moyens humains et financiers.

Descriptif du projet : le futur pôle métropolitain étudie la faisabilité d'une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) à l'échelle du Genevois français et le renforcement de l'offre de services à la mobilité. Le RER franco-valdo-genevois (CEVA), qui entrera en service à l'horizon 2019, transformera l'offre de transports publics et la mobilité du Grand Genève. Annemasse Agglomération s'est engagée dans le déploiement de nouveaux services à la mobilité dans cette perspective et investit dans une Maison de la Mobilité (lieu physique de services à l'utilisateur des transports publics), située sur le pôle gare d'Annemasse, nœud central du réseau CEVA.

Annemasse Agglomération prévoit également le déploiement d'une plateforme numérique de services à la mobilité (calculateur d'itinéraires, réservation de billets, information sur la tarification, accès aux services connexes - réservation de vélos, autopartage etc.). Il s'agit ici d'envisager ce déploiement sur le périmètre métropolitain pour rejoindre l'ambition de services de mobilité proposés à l'échelle du Genevois français.



Le bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse.
Crédit photo : Annemasse Agglo, Stéphane Couchet

AXE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

INCUBATEUR CERN

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays de Gex

Objet du cofinancement : installation de plateaux techniques et salles blanches dans les locaux de l'incubateur du CERN.

Calendrier : 2016 / 2017

Descriptif du projet : la Communauté de Communes du Pays de Gex, avec l'appui de l'Agence de Développement Economique, accueille aujourd'hui un incubateur Hautes Technologies labellisé CERN. Cet incubateur, le seul en France bénéficiant de ce label, se veut site d'accueil des start-up partenaires du CERN. Il fait l'objet d'un partenariat direct avec le CERN, l'Etat, le Conseil général et la CCI de l'Ain et la Région Rhône-Alpes.

A proximité immédiate du CERN, l'incubateur, situé dans la pépinière d'entreprises du Technoparc de St Genis-Pouilly, offre ainsi un accompagnement privilégié aux porteurs de projet durant les 3 premières années de leur développement.

Il s'agit d'un moyen pour le territoire et ses administrés de bénéficier de retombées économiques liées à la valorisation des technologies issues du CERN par la création d'emplois adossés à l'innovation technologique.



Le CERN (site de Meyrin, Suisse)

Crédit photo : CERN

AXE 3 : AMENAGEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUCTION DE BIOGAZ ET APPLICATIONS GNV EN LIEN AVEC LE PROJET EQUILIBRE

Maîtrise d'ouvrage : CC Pays Rochois

Objet du cofinancement : production de biogaz en STEP et applications (développement du GNV)

Calendrier : 2016 / 2017

Descriptif du projet : dans le cadre du déploiement du Projet Equilibre et de la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve, la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Mairie de Saint Pierre en Faucigny accueillent sur leur territoire une station Gaz Naturel Véhicules (GNV). Le Projet Equilibre est un projet pilote au fort potentiel. Il est soutenu par l'ADEME et Gaz Réseau distribution France (GRdF). Il constitue une démarche collaborative et transversale, autour du transport routier de marchandises français, pour permettre à ce dernier de retrouver la compétitivité et rentabilité, en respectant les préceptes du développement durable et en engageant ce secteur d'activité dans la lutte contre la pollution. Il s'agit aujourd'hui de garantir l'approvisionnement de biogaz, notamment par la production de biométhane par codigestion des boues de la station d'épuration de la CC Pays Rochois. Ce projet engage le territoire dans l'économie circulaire en favorisant la valorisation des déchets produits.

Au-delà des entreprises de transport routier impliquées dans le projet Equilibre, la CC Pays Rochois envisage également de se doter d'une flotte de véhicules roulant au biogaz.

Le Pays Rochois se positionne comme espace d'expérimentation au service de la transition énergétique et contribue à la lutte engagée contre la pollution atmosphérique de la Vallée de l'Arve.



Station de Gaz Naturel Véhicules (GNV), Saint Pierre en Faucigny.



AXE 4 : FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU GENEVOIS FRANÇAIS

Maîtrise d'ouvrage : EPCI, ARC

Objet du cofinancement : études et développements de l'offre d'enseignement supérieur et de formation sur le Genevois français.

Calendrier : à partir de 2015

Descriptif du projet : le CPER 2015-2020 permet le lancement d'une étude sur la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le Genevois français. Elle sera conduite sur la base d'un partenariat entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie et, les collectivités territoriales (Annemasse Agglomération) et les COMUe (communautés universitaires).

A partir des résultats de cette étude, la convention de coopération métropolitaine permettra d'initier un projet de développement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur du Genevois français, dans la dynamique du Grand Genève. L'objectif est de bâtir, avec les acteurs du développement économique, de l'innovation, de la formation et de l'enseignement supérieur, une offre spécifique liée au contexte transfrontalier du Grand Genève. Cette offre doit être bâtie en réseau sur le territoire avec les différents pôles d'enseignement et de recherche départementaux, rhônalpins et suisses romands.

Plusieurs acteurs seront associés à cette démarche, notamment la Cité de la Solidarité Internationale, l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI), Archamps Technopole et the European Scientific Institute – ESI, ainsi que la Cité des Savoirs du Pays de Gex.

La convention de coopération métropolitaine permet d'engager une stratégie forte du Genevois français en matière d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche : les modalités précises de l'accompagnement régional seront affinées au regard des travaux liés à l'élaboration de la stratégie du Genevois français.



European Scientific Institute (ESI), à Archamps.

Crédit photo : Archamps Technopole – ESI.